

L'eau, un enjeu pour la vie...

Mon engagement au quotidien



Le S.A.G.E. Schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau

Le S.A.G.E. est un document avec une portée réglementaire, juridique, approuvé par arrêté préfectoral.

Il fixe un ensemble d'objectifs à atteindre en terme :

- de qualité des eaux
- de protection de nos ressources en eaux dans les nappes phréatiques et dans nos rivières
- d'économie d'eau
- de préservation et de protection des milieux aquatiques
- de lutte contre les inondations

Le SAGE fait également état des actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Pendant de nombreuses années, l'eau a été abusivement consommée et polluée. Aujourd'hui, l'homme prend conscience que l'eau n'est pas une ressource inépuisable et qu'il faut en conséquence impérativement la protéger.

Depuis Janvier 1992, on observe une véritable évolution de sa gestion. Des actions se mettent en place à tous les niveaux.

Au niveau européen, la Directive Cadre européenne sur l'eau fixe un objectif de bon état écologique des eaux à l'horizon 2015.

Au niveau local, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a permis à deux commissions locales de l'eau (C.L.E.), composées d'élus, d'usagers de l'eau et d'administrations de se réunir afin d'élaborer les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du Bassin Côtier du Boulonnais et de l'Audomarois. Ces documents guides donnent les orientations et les actions à mener pour une gestion durable de l'eau.

Collectivités locales, syndicats d'eau potable, syndicats d'assainissement, syndicats d'aménagement et de gestion des eaux, industriels, agriculteurs, distributeurs d'eau, gestionnaires d'ouvrages, associations, services de l'Etat, sont amenés à mettre en place des actions pour réduire les pollutions, éviter l'épuisement des ressources en eau, lutter contre les inondations et restaurer les paysages des rivières.

Au niveau individuel, chacun d'entre nous devient un acteur à part entière. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale propose cette exposition afin d'inscrire nos petits gestes du quotidien dans une dimension éco-citoyenne. Les bons réflexes aujourd'hui préserveront en partie l'eau de demain.

A nous d'agir !

Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992

« Article 1 -
« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.
L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »



Expérimenté initié avec le soutien de :

AGENCE DE L'EAU

Commissariat
DE L'EAU



Je suis **acteur** **de l'eau** sur mon territoire



Le territoire du S.A.G.E. du bassin côtier du Boulonnais
Date d'approbation : 4 février 2004
16 500 habitants
16 500 usagers de l'eau

Le bassin côtier du Boulonnais (700 km²) est drainé par trois rivières côtières : la Liane, le Wimereux et la Slack. Il possède un cheveu dense de petits ruisseaux et de rivières qui se transforment en torrents en cas de fortes pluies. Les paysages offrent des milieux naturels exceptionnels et d'une grande diversité : mares, marais, mer, bocages, prairies humides en fond de vallée, estuaires... Le territoire se caractérise également par une forte présence humaine qui s'active dans le port de Boulogne-sur-Mer, dans une agriculture dynamique et dans le bassin carrier de Marquise...



Le territoire du S.A.G.E. de l'Audomarois
Date d'approbation : 31 mars 2005

Le bassin de l'Audomarois (665 km²) s'articule autour de deux grandes entités géographiques : la vallée de l'Aa et le marais audomarois et ses versants. La vallée de l'Aa s'étend sur le plateau calcaire de l'Artois, traversée par l'Aa et ses affluents. Cet espace est essentiellement agricole et à vocation de polyculture-élevage. A l'inverse, la basse vallée de l'Aa est investie par des activités industrielles (papeterie, verrerie, agroalimentaire...), fortes consommatrices d'eau.

Le marais audomarois, entité remarquable au niveau régional pour la qualité de son patrimoine naturel et paysager, est aussi le dernier marais maraîcher cultivé de France. L'Aa, classée rivière à Salmesidés avec des eaux claires et bien oxygénées, est reconnue pour son fort potentiel écologique à valoriser.

Le contrat de rivière

de la Hem,
du Wimereux
et de la Liane



Un contrat de rivière, c'est un programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la vallée pour restaurer le bon état de fonctionnement de la rivière. La mise en oeuvre du contrat dure 5 ans.



Petit
marais
régionaux
des Caps et
Mars d'Osse

Je fais des économies d'eau dans mon logement



→ Je fais installer une chasse d'eau à double débit (2 à 6 litres d'eau consommés, contre 9 litres pour une chasse d'eau classique).
 A défaut, je mets une bouteille remplie de sable dans le réservoir de la chasse d'eau des toilettes afin d'en limiter le remplissage.
 → Une chasse d'eau qui fuit représente plus de 600 litres perdus au cours d'une journée, soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes.

→ Je préfère une douche de 4 à 5 minutes (30 à 80 litres) plutôt qu'un bain (150 à 200 litres).



→ Je lave la vaisselle en remplissant mon évier au lieu de laisser couler l'eau en continu.

→ Si elles ne sont pas toujours visibles, les fuites peuvent être facilement détectées. Il suffit de relever son compteur le soir avant de se coucher et de le vérifier au matin, sans avoir ouvert le moindre robinet ou utilisé un appareil ménager.

→ Je ne mets en marche le lave-linge que lorsqu'il est plein. Dans le cas contraire, j'appuie sur la touche « éco » ou « demi-charge ». J'économise non seulement de l'eau mais aussi 25% d'électricité en moyenne.

→ J'équipe ma pomme de douche et mon robinet d'économiseurs d'eau.
 → Je choisis mon électroménager en vérifiant les informations relatives à la consommation d'eau, indiquées sur « l'étiquette énergie » de chaque appareil.



Je teste mes connaissances...

1. Quelle est ma consommation moyenne d'eau dans une journée ?
2. Quelle proportion représentent les fuites dans notre consommation d'eau globale ?

Appuyez sur l'URL ci-dessous pour connaître vos résultats : www.les-economies-d'eau.com

Dès mon plus jeune âge, j'adopte la bonne démarche...



Quand je me brosse les dents, je préfère me rincer la bouche avec un verre d'eau au lieu de laisser couler le robinet. J'adopte ainsi une attitude responsable.
A savoir : le brossage de dents consomme 4 litres d'eau par minute si on laisse couler l'eau.



J'utilise des produits tout en préservant la qualité de l'eau



Je distingue 3 types de produits :



Les produits tolérés dans le réseau d'assainissement

- > Je veille à choisir les produits les moins nocifs et respectueux du système d'épuration (produit vaisselle, lessive sans phosphate, produits ménagers, javel...)
- > Je respecte les doses prescrites, je peux même en utiliser un peu moins.
- > Je repère les éco-labels sur les produits.

Les produits bannis du réseau d'assainissement

- > J'identifie sur les étiquettes les produits (les huiles de vidange, les peintures...) à déposer à la déchetterie.
- > Je sais repérer les produits dangereux.



Les produits utilisés dans le jardin, se retrouvant directement dans le milieu naturel

- > Je respecte les doses d'utilisation des engrais et produits phytosanitaires. Je rince les bidons et j'utilise l'eau de rinçage pour le traitement.
- > Je privilégie les méthodes naturelles :
 - pour fertiliser mes plantes : utilisation de fumier, de compost...
 - pour protéger mes plantes : utilisation de larves ou d'œufs d'insectes auxiliaires qui protègent mes plantes contre les parasites.
 - pour désherber mes plantes : binage, désherbage manuel.

Je teste mes connaissances...

1. Si mes rosiers, tomates, ou fraisiers sont attaqués par des pucerons, quelle méthode de traitement naturel puis-je utiliser ?
2. Quand je lave ma voiture dans la rue, quel type de pollution est-ce que je risque de provoquer ?

Les stations d'épuration

Les stations d'épuration et les systèmes d'assainissement individuels sont conçus pour des usages très précis. Chaque produit « intrus » ne pourra être traité, ou présente un risque d'endommager le système de traitement des eaux en se retrouvant directement dans le milieu naturel.

Illustration : J. Les services de l'assainissement. Le projet est de faire un guide pour les particuliers, être plus accessibles dans le langage et dans le contenu. L'objectif est de faire passer le message à tous les citoyens, sans être perçu comme un document technique.

Illustration : J. Les services de l'assainissement. Le projet est de faire un guide pour les particuliers, être plus accessibles dans le langage et dans le contenu. L'objectif est de faire passer le message à tous les citoyens, sans être perçu comme un document technique.



Je respecte les zones humides qui jouent un rôle essentiel



→ **Je ne jette pas de déchets, détritus, encombrants, dans les zones humides.**
Ils dénaturent le milieu naturel et entraînent une pollution des eaux des zones humides et des nappes phréatiques. Certaines mares ou étangs se comblent lorsqu'elles sont utilisées comme décharge sauvage.
L'opération « Marais propre » qui a lieu chaque année depuis 2002 dans le marais audomarois rassemble jusqu'à 200 personnes pendant une matinée. 10 à 20 tonnes de déchets sont ramassées chaque année dans le marais.



→ **Je n'introduis pas d'espèces végétales invasives (Invasive du Japon, jussieu...) et animales (tortue de Floride...).**
Quand les espèces ne sont pas originaires de nos milieux, elles se développent très vite et menacent les équilibres naturels de notre région.

Je suis pêcheur
→ **Je ne marche pas abusivement dans le lit des rivières, mares ou des étangs...** pour ne pas dégrader les habitats et les sites de fraie qui abritent une multitude d'autres vivants (ouïes de poissons, larves d'insectes...)
→ **Je fais attention à la quantité d'appâts que j'introduis dans le milieu aquatique** (risque d'eutrophication du milieu).
→ **Je respecte les règles de pêche :** je dispose d'une carte de pêche et je respecte les dates de pêche, je ne pêche pas les espèces protégées (esturgeon).



Les zones humides

Une zone humide est une zone de transition entre la terre et l'eau, habituellement nommée marécage d'eau. Le littoral et les estuaires, les rivières, les prairies humides, les étangs, les mares, les marais ont un rôle essentiel.

- **Rôle hydraulique :** ce sont des réservoirs naturels, elles diminuent l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.
- **Rôle d'épuration des eaux :** elles améliorent la qualité des eaux en agissant comme un filtre épurateur : dépôt de sédiments, piégeage d'éléments toxiques, dégradation de polluants tels que les nitrates et le phosphate.
- **Rôle écologique :** elles abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales (poissons, larves d'insectes, oiseaux, petits mammifères, batraciens).
- **Fonction paysagère et récréative :** les abords de cours d'eau ou les marais sont des lieux de promenade, éléments attractifs du paysage.
- **Fonction économique :** abreuvement du bétail dans les mares, pâturage dans les prairies humides, cultures dans les marais (chou-fleur, endive...)

Je teste mes connaissances...

1. Quels sont les 4 zones humides majeures présentes dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ?
2. Combien d'espèces animales différentes peut-on observer dans le marais audomarois ?



Dès mon plus jeune âge, j'adopte la bonne démarche...

Quand je pique-nique au bord d'un étang, je ne jette pas mes déchets dans l'eau ni au bord de l'eau. Je les jette dans les poubelles mises à disposition.



J'entretiens la rivière



Je suis propriétaire d'une parcelle en bordure de cours d'eau

En tant que propriétaire d'un terrain en bordure de rivière non domanial, je dois assurer son entretien jusqu'à la moitié de son lit. Par ailleurs, des organismes chargés de l'entretien des rivières se sont mis en place sur les cours d'eau les plus importants du territoire du Parc.



→ Je ne laisse pas d'objets (branches, clôtures...) en bordure de cours d'eau pour ne pas qu'ils soient emportés lors des crues et qu'ils endommagent des ouvrages.

Je constate que les berges s'érodent, voire s'écroulent

→ J'utilise des techniques végétales pour aménager mes berges tels que le **tressage** ou le **fascinage** : cette dernière technique consiste à planter des pieux en bois au pied de la berge (saule ou aulnaie), reliés les uns aux autres par des branches vivantes en saule qui vont fixer les berges. Avec l'utilisation de palles-planches ou de têtes, l'écoulement des eaux s'accroît et la rive ne constitue plus un milieu accueillant pour la vie aquatique.

J'entretiens de manière douce et régulière la végétation en bordure de cours d'eau :

→ J'effectue un **débroussaillage intelligent** (suppression des chardons, orties...)

→ J'**élague les branches basses des arbres**. Une végétation envahissante réduit la capacité d'écoulement, empêche toute pénétration de la lumière et rend le cours d'eau inaccessible.

→ Je n'utilise pas de produits **phytosanitaires**, source de pollution des eaux.

→ Je ne laisse pas tomber dans le cours d'eau les branches issues de l'entretien car leur décomposition nuit au milieu aquatique.

J'entretiens de manière douce et régulière le lit de la rivière :

→ J'**enlève les embâcles** (minéraux notamment le cours d'eau tels que les arbres morts tombés, les branches d'arbres ou les déchets...) uniquement lorsqu'ils gênent l'écoulement des eaux et contribuent à la dégradation des berges. Les embâcles constituent un abri pour la faune, il est conseillé d'en préserver.

→ J'effectue un **curage seulement pour les atterrissements préjudiciables à l'écoulement des eaux**. Les curages intensifs détruisent la rivière et font disparaître toute vie végétale et animale pour des années.

Je teste mes connaissances...

1. Quelles essences d'arbre est-il préférable de planter au bord de nos rivières ?
2. Quels rôles les embâcles peuvent-ils jouer pour les poissons de la rivière ?

L'entretien des cours d'eau

L'aspect de nos cours d'eau est le résultat d'un équilibre entre l'action de l'homme et l'action de la nature. Aujourd'hui quand un cours d'eau n'est plus entretenu il se dégrade. À l'inverse, les travaux lourds et excessifs fragilisent la rivière.

Je m'informe sur les crues

Qu'est-ce qu'une crue ?

La crue est un phénomène naturel. Elle correspond à une augmentation rapide et temporaire du débit d'un cours d'eau. Habituellement le cours d'eau occupe son lit mineur. La rivière s'étale dans son lit majeur lors des crues.

La crue est décrite à partir de trois paramètres : la hauteur, le débit et la vitesse du courant. Les crues sont classées en fonction de leur importance et de leurs fréquences.

Comment savoir si je suis dans un secteur à risque d'inondation ?

Deux documents recensent les zones à risque :
 → **L'Atlas des zones inondables** réalisé pour l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais à l'échelle des cours d'eau et de leurs principaux affluents

→ **Le Plan de Prévention du Risque Inondation**, document réalisé pour certains cours d'eau (cas de la Liègne dans le Parc), et en cours de réalisation sur d'autres (Aa, la Hem et le marais audomarois). Plus précis que l'atlas des zones inondables, il me renseigne clairement sur le risque qu'encourt mon habitation.



Quelle est le circuit d'alerte en cas de crue ?

Pour les riverains de la Liègne et de l'Aa, le service d'annonce des crues surveille les niveaux d'eau et informe la Préfecture en cas de dépassement des seuils d'alerte. Le Préfet prévient les maires et coordonne les interventions d'évacuations et de secours sur l'ensemble de la vallée. Le maire assure la sécurité de ses administrés et coordonne les actions d'alerte.



Je teste mes connaissances...

1. Qu'appelle-t-on crue décennale et crue centennale ?
2. Quelle est la différence entre une crue et une inondation ?



Les crues dans le Parc

La crue est un phénomène naturel. Cependant, les interventions non raisonnées de l'homme (arrachages de haies, imperméabilisation des sols en secteur urbain, assèchement de zones humides...) ont accentué les phénomènes de crues. De plus, les habitations ont été fréquemment construites dans le lit majeur des cours d'eau. Plusieurs secteurs du Parc sont directement touchés (vallée de la Liègne, de l'Aa, de la Hem et le marais audomarois). Aujourd'hui, les documents-guides des S.A.G.E. indiquent qu'il faut rendre des espaces de liberté à la rivière, là où c'est possible. Dans les secteurs vulnérables (présence d'habitations), il faut diminuer l'impact des crues. Les S.A.G.E. préconisent la mise en place de bassins de stockage et de petits aménagements dans les bassins agricoles (haies, diguettes, bandes enherbées...) afin de ralentir et diminuer l'onde de crue.



Parc
naturel
régional
du Camp de
France

Je me protège des inondations



Les réflexes qui sauvent

- Je prévois une radio à piles pour rester en contact avec les sources d'informations extérieures.
- J'ai toujours à disposition un éclairage type lampe torche
- Je m'assure de façon permanente une réserve d'eau potable, d'aliments et de médicaments
- Je surélève l'électroménager avant l'inondation
- J'utilise des batardeaux ou des sacs de sable pour bloquer les arrivées d'eau

Les comportements à adopter pendant les inondations

- Je gagne un point haut (étage de mon logement ou sur une colline à l'extérieur)
- Je ne m'engage pas sur une aire inondée à pied ou en voiture
- Je me tiens informé par radio de l'évolution de la situation
- Je ne consomme pas l'eau du robinet avant d'avoir la certitude que celle-ci est potable



Les aménagements intérieurs/extérieurs de mon domicile

- J'installe ma chaudière hors d'atteinte d'eau en la surélevant
- Je prévois les prises de courant à hauteur adaptée
- L'ensemble de mes canalisations est doté d'un clapet anti-refoulement
- Je vérifie que les tuyaux d'arrivée d'eau et surtout de gaz, ainsi que mon installation EDF et France Telecom sont bien étanches
- Je choisis des matériaux hydrofuges pour les cloisons entre les pièces
- Je privilégie le carrelage au sol. Pour les murs, je choisis de préférence de la laque ou du papier-peint, car ce dernier se change rapidement.
- J'évite les meubles en aggloméré

Je teste mes connaissances...

1. Quelle est la durée maximum d'une crue de la Lièze ?
2. Quel est le premier geste à effectuer au moment de l'alerte inondation ?